

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 23 juin 2023

Date d'affichage : 22 juin 2023

Nombre de conseillers : en exercice /\_29\_/ présents /\_21\_/ votants /\_29\_/

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT-NEUF JUIN**

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, C. QUÉRO, C. BEUDIN, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, D. GONÇALVES, C. MOYNEZ, E. BIANAY-BALCOT, J. QUEIJO, S. JUGAL, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLITCH, S. QUINTYN, V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN

Absents représentés :	L. FORICHON	procuration à	C. QUÉRO
	P. DOUWES		C. BEUDIN
	C. TIPHINEAUD		J-B. PAUL
	M. GRIMONT		M. FERNANDEZ
	P. QUÉRO		N. MONZON
	T. BAYRAK		V. MOREAU
	M. LEGOFF		P. ROUYER
	M. ALOUI		G. BORRELLY

Secrétaire de séance : Nelly MONZON est désignée, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil municipal.

### OBJET : APPROBATION DE LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MULTI ACCUEIL LES BOUT'CHOUX

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21,

**VU** la délibération n° 13 en date du 23 septembre 2021 portant sur l'évolution du règlement intérieur de la structure du multi-accueil 'Les Bout'Choux',

**VU** le Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

**VU** l'avis de la Commission Services à la Population en date du 26 juin 2023,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de faire évoluer le règlement intérieur et de le mettre en conformité avec le Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021,

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Catherine BEUDIN,**

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,**

**ADOpte** le nouveau règlement de fonctionnement de la structure du multi-accueil 'Les Bout'Choux', joint en annexe.

**DIT** que ce règlement de fonctionnement sera applicable dès son approbation.

**PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne
- Aux services de la Protection Maternelle et Infantile du Val-de-Marne

**CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Fait à Ablon-sur-Seine, le 30 juin 2023

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

*Date départ préfecture le*

*Certification exécutoire le*

*Date d'affichage le*

*Conseil municipal du 29 juin 2023*

Éric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification

**REQU EN PREFECTURE**

le 03/07/2023

Application agréée E-legalite.com